

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° *2008* /2023/AM/CUK/SG DU *03 OCT 2023*  
PORTANT NOMINATION D'UN RESPONSABLE  
AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE KRIBI

*Le Maire de la Ville de Kribi.*

CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR

- Vu la Constitution ;  
Vu la Loi N° 2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de la Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques au Cameroun ;  
Vu la Loi N° 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités Publiques ;  
Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu le Décret N° 2008/024 du 17 Janvier 2008, portant création de la Communauté Urbaine de Kribi ;  
Vu l'Arrêté N° 00136/A/MINATD/DCTD du 24 Août 2009 rendant exécutoires les tableaux-types des emplois communaux ;  
Vu l'Arrêté N° 000095/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville et des Adjoints au Maire de la Ville à l'issue du scrutin du 09 Février 2020 dans la Communauté Urbaine de Kribi, Département de l'Océan, Région du Sud ;  
Vu la Délibération N° 00007/2020/DEL/CUK/SG du 08 Décembre 2020 portant organigramme de la Communauté Urbaine de Kribi ;  
Vu le Budget de la Communauté Urbaine de Kribi ;  
Considérant les nécessités de service.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Est pour compter de la date de signature du présent Arrêté Municipal, nommé au poste ci-après :

CHEF DE DÉPARTEMENT DES FINANCES, DU PATRIMOINE ET DE LA LOGISTIQUE

**Monsieur MBADI DIMBELE Michel Cédric**, Cadre Contractuel Communal, précédemment Chef de Service du Budget au sein de la Communauté Urbaine de Kribi.

**ARTICLE 2 :** L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature, prévus par la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3 :** Le Secrétaire Général, le Contrôleur Financier Spécialisé et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINDDEVEL/YDE
- GRS/EBWA
- PREFET/O
- DD-MINDDEVEL/O
- Sous-Préfets/Kbi 1 et 2
- Maires / Kbi 1 et 2
- A1-MV / CUK
- A2-MV / CUK
- SG / CUK
- CFS / CUK
- RM / CUK
- Tous les Dir. et S-Dir / CUK
- Intéressé
- Affichage
- Archives/ Chronos

Kribi, le *03 OCT 2023*



**LE MAIRE DE LA VILLE DE KRIBI**

*Guy Emmanuel SABIKANDA*